

# Déclaration préalable de la FSU au Comité technique de l'université de CAEN du 29 janvier 2015

La FSU tient à exprimer son désaccord avec la politique salariale en général et indemnitaire en particulier.

Alors que le point d'indice est gelé depuis juillet 2010 et qu'il doit continuer à l'être jusqu'en 2107, les personnels pensent n'avoir d'autres choix que de se tourner vers une politique indemnitaire qui, elle, prend une importance essentielle sur la feuille de paie.

L'autonomie financière permet des versements complètement disparates d'une administration à une autre. Ainsi, au moment où les autorités universitaires pensaient combler le fossé avec la politique académique en janvier 2014, le recteur procédait à une nouvelle hausse indemnitaire (IAT, PFR et PPRS) pour les agents du second degré. Un secrétaire administratif, par exemple, touchait à l'université en 2014 entre 16% et 22% de moins qu'en étant payé par le rectorat.

Par ailleurs, les autorités académiques ont accordé un versement exceptionnel dite « prime de Noël » en décembre 2014 qui a exacerbé la situation et le sentiment d'injustice : 600€ en catégorie C, 750€ en catégorie B et 850 à 950€ en catégorie A, quelque soit la filière. En outre, les contractuels, sous certaines conditions, ont eu 71 points d'indice supplémentaire sous forme d'avenant au contrat. Ces versements ont suscité un mécontentement qui s'est cristallisé sur la pétition initiée par le SNASUB-FSU qui a été signée par plus de 469 personnes en très peu de temps. Nous demandons donc qu'un versement exceptionnel soit fait prochainement pour satisfaire les agents.

